



# Projet fédéral de prévention des violences

*Orientations 2021-2024*

# Sommaire

## Intro

### Plan fédéral de prévention des violences

- Pour qui?
- Contre quoi?

## Axe 1

### Information & communication

- Communication grand public
- Création d'une cellule fédérale
- Processus de signalement

## Axe 2

### Formation

- Enseignants et arbitres
- Cadres
- Sportifs de Haut Niveau
- Dirigeants

## Axe 3

### Contrôle d'honorabilité

- Encadrants fédéraux
- Enseignants et dirigeants

# Plan fédéral de prévention des violences

## Intro

Suite à la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du ministère des sports le 21 février 2020, la FFTDA a décidé d'aller plus loin dans la lutte contre les violences et de formaliser une stratégie volontariste au travers d'un plan fédéral de prévention des violences.

La FFTDA a depuis engagé un travail de fond en faveur de la lutte contre les violences au travers de 3 axes principaux:



1

## Information & Communication

via la mise en ligne de divers outils de prévention sur le site fédéral et campagne de communication



2

## Formation des sportifs, cadres et dirigeants

via une stratégie progressive de certification des différents acteurs en matière de prévention des violences

3

## Contrôle d'honorabilité

Notre engagement se traduit par une attention quotidienne portée pour la prévention des violences afin de garantir une pratique sécurisante et sécurisée pour toutes et tous.

# Plan fédéral de prévention des violences

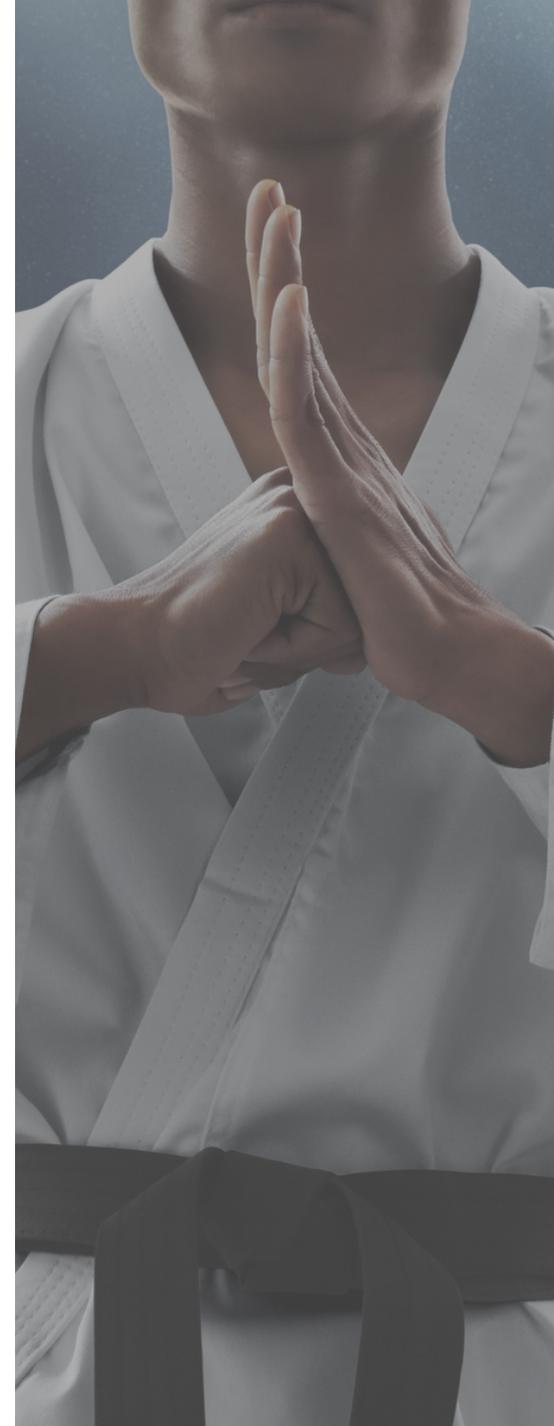
## ● Pour qui?

Les violences se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et à tous les niveaux de pratique.

Mineurs, adultes, hommes et femmes, dirigeants et éducateurs professionnels ou bénévoles, pratiquants loisirs, compétition ou de haut niveau... Tout le monde est concerné !

Afin que les messages de prévention soient les plus adaptés et ciblés possibles, la FFTDA entend mener des actions de sensibilisation envers l'ensemble de ses licenciés et en ciblant particulièrement :

1. Les enseignants
2. Les dirigeants
3. Les pratiquants
4. Les sportifs de Haut Niveau et leur entourage



# Plan fédéral de prévention des violences

## ● Contre quoi?

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues. La violence peut être caractérisée par l'utilisation de la force et de la menace mais elle peut également résulter ou prendre d'autres formes.



### Violences sexuelles

Les violences sexuelles regroupent notamment : Les agressions sexuelles : des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur qui peuvent prendre la forme d'attouchements (un baiser, une caresse et autres).

Les viols : le fait de commettre un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.

• Les atteintes sexuelles : des actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise et qui sont commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans et/ou par une personne ayant un lien d'autorité avec un mineur quel que soit son âge.

• Le harcèlement sexuel : le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, sans contact physique, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.



### Harcèlement Moral

Le harcèlement moral, par la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime, est susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. La manipulation mentale fait également l'objet d'une attention particulière.



### Bizutage

Le bizutage se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive. Il peut également prendre la forme d'une violence de nature sexuelle.



### Discrimination

La discrimination consiste à défavoriser une personne en raison de son origine, son sexe, son âge, son orientation sexuelle ou de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses. À cet égard, le racisme et l'homophobie doivent être particulièrement combattus.



### Cyber-violence

La violence numérique constitue une forme de violence via tout moyen de télécommunication, les messageries électroniques, internet, les réseaux sociaux et les jeux en ligne.

Selon les formes de violences, les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...

Les garçons comme les filles peuvent être victimes, y compris d'agressions de nature sexuelle.

Les violences peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement), lors des temps liés à la culture sportive (fête) ou de manière dématérialisée (internet, réseaux sociaux).

À travers le présent plan fédéral de prévention des violences, la FFTDA entend lutter contre l'ensemble de ces formes de violences.

Elle rappelle que chacun de ces comportements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires (sans préjudice de sanctions pénales ou administratives), en application du règlement disciplinaire fédéral. Ainsi, une fois saisie par le président de la fédération ou des comités de ski, les commissions de discipline fédérales peuvent aller jusqu'à prononcer la radiation définitive d'un licencié.

**IL NE SERA FAIT PREUVE D'AUCUNE TOLÉRANCE ET TOUT AUTEUR D'ACTE DE VIOLENCE FERA L'OBJET DE POURSUITES DISCIPLINAIRES.**

En tout état de cause, la FFTDA dénoncera au procureur de la République compétent, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, les faits dont elle aura connaissance.

# Information & Communication

## ● Communication grand public

En appui de sa politique de prévention des violences, la FFTDA a actualisé une page dédiée « sport, éthique et citoyenneté » sur son site internet avec un kit communication à télécharger (affiches, plaquettes, kakémono, vidéos).

Une campagne d'information via le site internet, les réseaux sociaux sur la création d'une plateforme "sport responsable" à destination de tous les licenciés et accessible également à leur entourage.

Invitation par sms aux licenciés de suivre un module d'information en ligne via la plateforme "sport responsable". Choix du moment des relances en fonction de l'actualité.

## ● Création d'une cellule fédérale dédiée

En interne, la FFTDA mobilise les cadres et élus en créant une cellule fédérale dédiée. Cette cellule a d'abord permis de concevoir et créer les modules de formations puis à développer une stratégie progressive de formation des différents acteurs du milieu fédéral.

Cette cellule peut se réunir pour une meilleure gestion des situations et signalements et décide de la nécessité de transmettre les dossiers à la commission de discipline.

Elle est composée de l'élu "Commission Ethique", du CTN référent auprès du Ministère des Sports, de la responsable des formations, d'une personne extérieure à la FFTDA (psychologue enseignant-chercheur sur la thématique).

## ● Processus de signalement

Les cadres d'Etat sont les garants de la mise en oeuvre du Plan Fédéral de Prévention des Violences. A ce titre, ils sont informés de la procédure de recueil des témoignages et du processus de signalement. La FFTDA a souhaité privilégier le signalement unique et neutre auprès du Ministère via la cellule Signal Sport.

Elle oriente prioritairement les victimes en cas de besoin d'accompagnement vers l'association Collosse.

# Formation

## Des enseignants et arbitres

Le respect et la bienveillance font partie des valeurs essentielles au sein du cursus pédagogiques des formations des enseignants de Taekwondo. Pour renforcer ces principes, la FFTDA a développé un module de formation en ligne "#tousconcernés" qui est effectué dans toutes les formations fédérales depuis juin 2021. En fonction, du temps et de la disponibilité des intervenants, ce module est complété par une intervention en présentiel d'un intervenant qualifié.

A partir de janvier 2022, tous les coaches qui officient lors des championnats de France devront, dans le cadre de l'habilitation coach, présenter leur certification du module intégral "Prévention des violences dans le sport" sur la plateforme sport responsable.

Dès septembre 2022, tous les arbitres régionaux et nationaux devront (pour renouveler ou valider leur diplôme d'arbitre) également présenter leur certification en ligne.

## Des dirigeants

Des informations régulières à destination des membres des ETR seront effectuées régulièrement par les CTN référents des ligues d'ici la fin de leur mandat afin qu'ils puissent participer à une session de sensibilisation et/ou au module fédéral e-learning.

Pour la prochaine constitution des ETR, cette certification sera un pré-requis pour être nommé.

## Des Sportifs de Haut Niveau

Au sein des 3 structures permanentes d'entraînement, les sportifs de haut niveau bénéficieront de la mise en place d'actions de sensibilisation et devront, lors de la validation de leur inscription en septembre 2022, présenter leur certification du module "prévention des violences dans le sport" de la plateforme sport responsable.

## Des cadres

La première étape du plan fédéral de prévention des violences en matière de formation a démarré dès la saison 2020-2021 par les cadres d'état en poste à la fédération ainsi que les cadres fédéraux. Un calendrier de l'ensemble des formations a été transmis et 85% d'entre eux avaient suivi une action de sensibilisation à la rentrée 2021.

Une information/formation spécifique concernant le processus de signalement sera mise en place chaque année à l'occasion d'un séminaire de la DTN afin de pouvoir être relai auprès des ligues ou comités départementaux en cas de recueil de témoignages ou procédures de signalement.

# Contrôle d'honorabilité

L'obligation d'honorabilité n'est pas une nouveauté, c'est le contrôle du respect de cette obligation qui changera à compter de la saison 2022/2023.

## ● Encadrants fédéraux

Dès la saison 2020/2021, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées a mis en place une attestation d'honorabilité, obligatoire pour tous les encadrants fédéraux.

## ● Enseignants et dirigeants

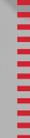
A compter de la saison 2022/2023, la fédération met en place, selon les prescriptions du ministère des sports et de manière proactive, un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants et dirigeants. Le délai de mise en place a été retardé à cause du système de prise de licence fédérale qui demande à être modifié.

Concrètement, le contrôle d'honorabilité consiste à contrôler le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV) s'agissant de tous les encadrants et de certains dirigeants licenciés à la FFTDA (les présidents, secrétaires généraux, trésoriers et directeurs de tous les clubs, comités, ligues et de la fédération elle-même).

La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient effectivement écartés de ces missions.

Les clubs, dirigeants et encadrants seront accompagnés durant la saison 2021/2022 dans la mise en place de ce nouveau dispositif au moyen d'une fiche pratique, d'un guide détaillé sur le contrôle d'honorabilité des encadrants bénévoles et dirigeants et d'un webinaire accessible en replay sur la plateforme sport responsable.

Le contrôle d'honorabilité représente un pas dans la lutte en faveur de la prévention des violences mais elle ne constitue pas une garantie absolue. Il est donc indissociable des actions de sensibilisation à destination des licenciés et de la stratégie de formations de l'ensemble des acteurs de l'éco-système fédéral mises en place par ailleurs



## Référent lutte contre les violences

Myriam BAVEREL a été désignée référente lutte contre les violences au sein de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées. À ce titre, elle est le correspondant privilégié du ministère des sports sur l'ensemble de ces questions et est habilitée à recevoir les signalements, arrêtés d'interdiction et alertes du FIJAISV.